



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal



Présent-e-s

Exécutif :

Mme Magali OUEDRAOGO
Mme Danièle YAKOUBIAN

Adjointe
Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER
Mme Myriam RIVOLLET

Présidente
Secrétaire

Conseillers municipaux

M. Sébastien DORAND
M. André FERREZ
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Alexandre SIZONENKO
M. Bastien STAUFFER
M. Robin VIDONNE
M. Éric WYSS

Vice-président

Excusé-e-s

M. Antoine CORNUT
M. Jorge VARELA

Maire

Absent-e-s

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2023
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération DM 2023_46 – approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2024
6. Projet de délibération DM 2023_44 – crédit de 17 900 F destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU) – 2024
7. Projet de délibération DM 2023_45 – indemnités allouées aux maire et adjointes – 2024
8. Projet de délibération DM 2023_43 – crédit budgétaire complémentaire 2023 de 47 947 F – Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)
9. Projet de délibération DM 2023_47 – crédit budgétaire complémentaire 2022 de 50 000 F – transformation et aménagement du local parascolaire
10. Projet de délibération DM 2023_48 – crédit budgétaire complémentaire 2022 de 105 000 F – reprofilage route de Gy – tronçon Temple-Turaines
11. Projet de délibération DM 2023_49 – crédit d'étude de 20 000 F – élaboration d'un plan de mesures applicables en matière de stationnement et de circulation dans le village de Gy
12. Comptes rendus des commissions
13. Dates des prochaines séances
14. Propositions individuelles et questions
15. Divers



La Présidente ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous et salue le public présent. Elle annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

En l'absence de toute remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 23 novembre 2023

La Présidente passe en revue, page par page, le procès-verbal du 23 novembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

En l'absence du Maire, souffrant, **la Présidente** passe la parole aux Adjointes.

Mme Magali Ouedraogo

Dossiers en cours

Mme Magali Ouedraogo a participé à diverses séances, notamment hier soir à l'ACG, ou avec les SIG. S'agissant de dossiers en cours, elle reviendra ultérieurement devant le Conseil municipal avec des informations plus complètes. Comme déjà annoncé par Mme Danièle Yakoubian, les lignes Noctambus ont été supprimées et remplacées par des lignes TPG ordinaires. La loi sur la fumée ne sera pas forcément mise en application début janvier, des détails étant encore à affiner.

Noël communal

Le Père Noël attendra les élus et la population le 21.12.2023 sur la place Gyvi.

Mme Danièle Yakoubian

École

La fête de l'Escalade a eu lieu à Presinge mardi 12 décembre. Elle s'est déroulée à l'intérieur, vu les conditions météo, et a connu une bonne participation. Les enfants semblent s'être bien amusés et ont dégusté une belle, grosse et bien bonne marmite.

Une nouvelle association de parents d'élèves de Gy et Presinge a été créée récemment, l'APEGP. Elle s'est occupée de la vente des boissons de la fête de l'Escalade. Pour faire suite à leur demande de rencontre, l'Exécutif a transmis ses disponibilités et reste dans l'attente de leur réponse. Il rencontrera le comité très probablement en début d'année prochaine.

Tronçon Turaines – Temple :

Scrasa a refait le marquage au sol entre le chemin des Turaines et le Temple, qui n'avait pas tenu.

M. Alexandre Sizonenko trouverait dommage de le refaire pour qu'il saute de nouveau.

Mme Danièle Yakoubian explique que le mélange de résine, qui intègre des billes réfléchissantes, ne résiste pas bien au temps. En outre, il a vraisemblablement été posé trop tôt après la fin du chantier.

En ce qui concerne l'accumulation des eaux de ruissellement sur le même tronçon, des travaux devraient être effectués au printemps prochain, avec la pose d'une grille au sol et un puits perdu sur une profondeur d'un mètre pour permettre à l'eau de s'infiltrer. Le bitume ne sera pas touché, car la grille sera installée sous la banquette herbeuse. Ces travaux seront effectués par Scrasa, sans frais, à titre commercial.

4. Communications du Bureau

La Présidente rappelle que tous les Conseillers municipaux ont reçu copie de la lettre de la Ville de Carouge concernant le tournoi des élus.

Les élus qui n'auraient pas déjà récupéré les cadeaux destinés aux aînés voudront bien s'en charger ce soir, conclut **la Présidente**.

M. Alexandre Sizonenko ne pouvant malheureusement pas distribuer les siens pour des raisons de santé, les Conseillers municipaux se répartiront ceux-ci.

5. Projet de délibération DM 2023_46 – approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2024

M. Éric Wyss donne lecture de la note du Maire à l'intention de la CF concernant quelques ajustements apportés sur les comptes 2023 et le budget 2024. Un dépassement de Fr. 11'071,35 TTC sur les comptes 2023 (entretien des installations Gyvi) est annoncé suite au rapport de Top Jeux.

Mme Myriam Rivollet précise que le devis a été validé par l'Exécutif, la sécurité des enfants étant primordiale. Le remplacement des poteaux des balançoires, dont le bois est pourri, est notamment prévu. Cette charge sera normalement imputée sur les comptes 2023.

M. Éric Wyss ajoute qu'il a aussi été décidé de procéder à des amortissements complémentaires, en 2023 : FIDU (Fr. 47'947.-), local parascolaire (Fr. 50'000.-), reprofilage de la route de Gy (Fr. 105'000.-). Concernant le budget 2024, le Maire a communiqué une modification d'attribution partielle ou totale de la somme de Fr. 9'000.- en faveur de la ligne « salaires du personnel » (reprise du nettoyage du local par Mme Longchamp). Ce jeu d'écritures comptables au sein des rubriques ne change en rien le résultat budgétaire prévu, à savoir un excédent de charges de Fr. 9'487.-.

À la demande de **M. Bastien Stauffer**, **Mme Myriam Rivollet** évoque les travaux nécessaires sur les jeux : remplacement des passerelles pourries, filets des buts de foot et six poteaux pourris. L'Exécutif souhaitait profiter de la mauvaise saison pour réaliser ces travaux indispensables pour la sécurité des enfants.

M. Bastien Stauffer souhaiterait qu'on lui rappelle le fonctionnement des amortissements complémentaires.

Mme Danièle Yakoubian explique que tous les investissements doivent être amortis chaque année, ce qui grève le budget communal. Lorsque les résultats sont meilleurs que budgétés, la commune peut procéder à des amortissements extraordinaires.

M. Alexandre Sizonenko ajoute que cela permet à la commune de libérer des fonds propres pour des investissements futurs.

Sur une question de **M. Robin Vidonne** par rapport au centime additionnel, **M. Éric Wyss** explique que certains éléments comme le centime additionnel et les indemnités allouées à l'Exécutif sont récurrents.

Mme Myriam Rivollet précise que l'administration ne serait pas tenue de présenter la délibération liée aux indemnités allouées à l'Exécutif, étant donné que celles-ci demeurent inchangées. Quant au nombre fixé pour le centime additionnel, celui-ci fait partie intégrante de la délibération liée au budget de fonctionnement annuel.

M. Robin Vidonne ne comprend pas le calcul relatif au centime additionnel qui figure sur la délibération.

La Présidente donne lecture de la délibération DM 2023_46.

Mme Danièle Yakoubian explique que l'AFC transmet deux fois par année l'estimation de la valeur du centime additionnel. À Gy, sa valeur est d'environ Fr. 27'000.-. Augmenter ou diminuer le centime additionnel aura donc des effets équivalents sur le budget. La valeur du centime additionnel évoluant en cours d'année et d'une année sur l'autre, la commune qui ne peut faire aucune prévision doit se baser sur les estimations de l'AFC.

Sur une autre question de **M. Robin Vidonne**, **Mme Danièle Yakoubian** ajoute que l'investissement de Fr. 17'900.- correspond à la contribution de Gy au FIDU. Il sera amorti en 30 annuités, à partir de 2025. Toutes les communes contribuent au Fonds intercommunal de développement urbain ; celui-ci octroie des subventions pour toute nouvelle salle de classe

(Fr. 700'000.-) ou nouvel appartement (Fr. 7'000.-), même sur le domaine privé, puisque les communes doivent développer les infrastructures nécessaires.

En l'absence d'autre remarque ou question, la **Présidente** propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_46.

6. **Projet de délibération DM 2023_44 – crédit de 17 900 F destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU) – 2024**

La **Présidente** donne lecture de la délibération DM 2023_44 et, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

À la majorité (6 voix pour, 1 abstention), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_46.

7. **Projet de délibération DM 2023_45 – indemnités allouées aux maire et adjointes – 2024**

La **Présidente** donne lecture de la délibération DM 2023_45.

M. Sébastien Dorand demande si, au niveau du temps comme de la charge de travail, celui des Adjointes est moindre que celui du Maire.

Mme Magali Ouedraogo explique que les indemnités allouées aux maire et adjointes sont imposées par l'ACG ; il s'agit dans ce cas du montant minimum. L'Exécutif se répartit équitablement les dossiers, mais les Adjointes n'ont pas les mêmes responsabilités que le Maire.

M. Sébastien Dorand aurait proposé une indemnité de Fr. 30'000.- par magistrat.

Mme Danièle Yakoubian répète que les montants minimums sont fixés par l'ACG ; le budget de Gy ne permet pas une augmentation de ces indemnités.

Un Conseil administratif sera élu en lieu et place d'un Exécutif, pour la prochaine législature, rappelle **Mme Magali Ouedraogo**.

Sur une remarque de **M. Jérôme Lardenois-Robert** concernant la charge de travail, **Mme Magali Ouedraogo** répète que la responsabilité incombe totalement au Maire.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que la situation sera différente pour le budget 2025, puisque dès le 1.6.2025, la commune élira un Conseil administratif avec une même responsabilité pour les trois magistrats, donc les mêmes indemnités. Le Maire aura en sus la représentation extérieure.

En l'absence d'autre remarque ou question, la **Présidente** propose de débattre à nouveau sur cette question en 2024 et de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_45.

8. **Projet de délibération DM 2023_43 – crédit budgétaire complémentaire 2023 de 47 947 F – Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU)**

La **Présidente** donne lecture de la délibération DM 2023_43 et, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_43.

9. **Projet de délibération DM 2023_47 – crédit budgétaire complémentaire 2022 de 50 000 F – transformation et aménagement du local parascolaire**

La **Présidente** donne lecture de la délibération DM 2023_47 et, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_47.

10. **Projet de délibération DM 2023_48 – crédit budgétaire complémentaire 2022 de 105 000 F – reprofilage route de Gy – tronçon Temple-Turaines**

La **Présidente** donne lecture de la délibération DM 2023_48.

M. Éric Wyss suggère d'indiquer sur les trois délibérations la date de la séance de la CF.

Mme Myriam Rivollet en prend note.

En l'absence de toute autre remarque ou question, la **Présidente** propose de passer au vote.

À l'unanimité (7 voix pour), le Conseil municipal approuve la délibération DM 2023_48.

11. Projet de délibération DM 2023_49 – crédit d'étude de 20 000 F – élaboration d'un plan de mesures applicables en matière de stationnement et de circulation dans le village de Gy

M. Alexandre Sizonenko explique que l'Exécutif estime qu'une séance d'information publique est indispensable, contrairement à la CU qui pensait nécessaire d'aller de l'avant. Dès lors, il propose d'ajourner le vote de la délibération 2023_48, car il ne souhaite pas prendre la responsabilité d'engager une dépense de Fr. 20'000.- pour un projet qui pourrait être refusé par la population.

Et si le département des territoire (DT) refusait par la suite les mesures envisagées ? demande **Mme Danièle Yakoubian**.

M. Alexandre Sizonenko estime qu'il y aurait alors un problème avec le mandataire. Car CITEC a dû prendre en amont toutes les informations utiles auprès du canton. Il serait extrêmement étonné que CITEC se fasse retoquer par le département.

M. Bastien Stauffer relève qu'a priori, les élus sont les représentants de la population.

Prendre le pouls de la population, puisque c'est le vœu de l'Exécutif, permettra déjà aux autorités communales de savoir dans quelle direction aller, confirme **M. Alexandre Sizonenko**.

Mme Magali Ouedraogo rappelle que les séances d'information sont incluses dans le crédit d'étude de Fr. 20'000.-.

M. Alexandre Sizonenko, qui répond par la négative, explique que la CU souhaitait connaître le budget global de cette opération avant de solliciter un crédit d'investissement.

Pour **M. Éric Wyss**, cette option n'avait pas été exclue par la CU.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que le DT préconise une séance d'information publique avant la réalisation des travaux, aussi pour des raisons juridiques. Et la transparence est toujours préférable.

M. Sébastien Dorand relève que le crédit d'étude apportera des réponses à fournir à la population lors de cette séance, comme les coûts de réalisation.

M. Alexandre Sizonenko ne souhaite pas dépenser Fr. 20'000.- avant une séance publique. Il ne pense pas que le coût du projet aura beaucoup d'influence sur la décision de mise en sens unique du tronçon entre le temple et le chemin des Vignes-du-Seigneur. Selon la perception qui ressortira de cette présentation publique, les autorités communales pourraient aussi décider d'enterrer ce projet.

Mme Magali Ouedraogo explique que toutes les communes mettent normalement sur pied une séance d'information publique. Et les procédures usuelles prévoient une mise à l'essai des mesures, puis leur évaluation.

M. Éric Wyss pense aussi que le coût ne sera pas un élément majeur pour la population, mais plutôt les avantages ou les désagréments. Il manquerait quelques précisions pour une présentation publique, par exemple les mesures ou aménagements prévus.

Mme Danièle Yakoubian propose au Conseil municipal de valider la partie de l'offre correspondant au chiffrage.

M. Jérôme Lardenois-Robert propose de renvoyer ce projet de délibération en commission.

En l'absence d'autre remarque ou question, la **Présidente** propose de passer au vote.

À la majorité (4 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre), le Conseil municipal renvoie le projet de délibération DM 2023_49 à la CU.

12. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert annonce qu'une trentaine d'enfants ont participé à la soirée disco du 24.11.2023. Il remercie le secrétariat pour les achats, la Mairie pour le prêt de matériel et l'Exécutif pour sa participation à la soirée. 22h était beaucoup trop tôt du goût des enfants, et trop tard pour les encadrants. La prochaine activité sera organisée au printemps 2024.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer explique que la CE a participé à deux réunions, le 27.11.2023. Les procès-verbaux y relatifs n'ayant pas encore été approuvés, il annonce que M. Meisser, du bureau Viridis, un représentant de l'OCAN et l'Exécutif ont participé à la réunion du matin concernant la plantation d'arbres et arbustes. Le soir, les commissaires ont fait un retour sur cette séance et évoqué les plantations.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à la Fenêtre de l'Avent : les secrétaires pour leur travail, les élus qui ont apporté des gâteaux, ainsi que tous ceux qui ont contribué aux rangements. Il remercie aussi vivement **M. Serge Dubrit** pour son dévouement au sein de la commune. Concernant la disco, il n'a pas eu de retour quant au déroulement de la soirée.

Mme Magali Ouedraogo indique que la disco qui suivait la Fenêtre de l'Avent était organisée par des habitantes de Gy. Elle n'a pu y assister pour cause de Covid-19.

Mme Danièle Yakoubian relève qu'il y avait pas mal de monde à cette très sympathique soirée. Il faudrait un DJ pour rythmer les soirées disco, tant pour les jeunes que les adultes.

C'était une belle première, confirme **M. Jérôme Lardenois-Robert**.

Le débriefing sera fait ultérieurement, ajoute **Mme Magali Ouedraogo**. Les organisatrices, qui étaient très contentes de cette soirée, remercient chaleureusement le secrétariat ainsi que **M. Serge Dubrit**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser n'a rien à signaler. Elle a en revanche lu dans le tous-ménages la reprise du tea-room le 1.2.2024 par 4-5-6 Cerises, ce qui est une bonne nouvelle.

M. Sébastien Dorand s'étonne que la réouverture ne soit prévue qu'en février.

Mme Danièle Yakoubian explique que le gérant doit obtenir différentes autorisations (constitution de la Sàrl, registre du commerce, service du commerce, etc.).

La période est peu propice car, avec les fêtes, les documents sont plus longs à obtenir, souligne **Mme Magali Ouedraogo**.

M. Sébastien Dorand est déçu que l'ouverture de cet établissement communal n'ait pas été anticipée.

Mme Myriam Rivollet évoque les différents éléments dont il a fallu tenir compte (possibilité de constituer la Sàrl, recherche de fonds, discussions avec la Poste, changement d'affectation du tea-room en café-restaurant, etc.) et qui se sont finalement décantés fin novembre. Le gérant tient très régulièrement la commune informée de ses démarches. C'est tout à son honneur d'avoir fixé une date d'ouverture tenant compte de l'obtention des autorisations adéquates.

Mme Magali Ouedraogo ajoute que le bail actuel se terminera fin décembre. L'état des lieux aura lieu le 4.1.2024, et des rafraîchissements seront nécessaires. Et un nouveau module postal devra être installé.

M. Alexandre Sizonenko demande si la cuisine est conforme pour un café-restaurant.

Mme Myriam Rivollet indique que des travaux avaient été réalisés par le passé.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss n'a pas d'autre communication particulière.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko propose aux commissaires de fixer une date à l'issue de la présente séance.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss annonce que la CDS s'est réunie fin novembre en vue de finaliser le choix des associations soutenues selon le thème écologique/environnement. Comme indiqué dans le procès-verbal de la commission, cinq associations suisses ont été choisies (deux subventions de Fr. 2'000.- et trois de Fr. 1'500.- : protection des oiseaux, sensibilisation de la faune, entretien des chemins et espaces naturels, développement durable avec sensibilisation pour la jeunesse, places d'apprentissage en maraîchage biologique). La majorité de ces associations œuvrent sur Genève, et quelques autres sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'aide humanitaire internationale, la CDS a aussi choisi cinq associations soutenues à hauteur de Fr. 1'500.- chacune : techniques durables au niveau de l'agriculture, promotion de l'apiculture au niveau des femmes au Sénégal, eau, fermes agroécologiques (sécurité alimentaire au Burkina Faso). Quatre de ces associations œuvrent en Afrique, une en Irak (cf. détails dans le procès-verbal); elles ont toutes une représentation en Suisse mais, pour la majorité, sont internationales.

La CDS avait déjà versé en début d'année un don d'urgence après le séisme en Turquie.

La commission a choisi le thème des subventions 2024 : guerres, violences et discriminations.

La CDS remercie vivement Mmes Carole Chollet et Myriam Rivollet pour tout leur travail de présélection des dossiers durant l'année, ce qui fait gagner beaucoup de temps et d'efficacité à la commission.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

13. Dates des prochaines séances

La Présidente rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Sociale – 26.2.2024.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – à fixer.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 25 janvier 2024.

14. Propositions individuelles et questions

Néant.

15. Divers

M. Robin Vidonne rapporte les remarques d'agriculteurs concernant l'arrêt de bus (signalisation) installé sur le chemin de la Brasière. Comment cela se passera-t-il quand les engins agricoles, qui occupent toute la largeur du chemin, croiseront le bus ? Il est d'autant plus surprenant d'installer cet arrêt de bus en pleine campagne puisque le chemin permettant de rejoindre le quartier de Beaupré est privé.

Mme Myriam Rivollet rappelle qu'il s'agit d'un arrêt TPGFlex, soit les petits bus bleus qui circulent désormais dans la région.

Mme Danièle Yakoubian avait déjà évoqué le TPGFlex, une ligne à la demande. Les autorités avaient demandé aux TPG de desservir le quartier de Beaupré. Ce sont les TPG qui ont déterminé cet arrêt. Ce bus ne pouvant faire marche arrière, il n'y a pas d'autre solution que le chemin de la Brasière pour desservir ce hameau.

M. Robin Vidonne souligne que les grosses machines agricoles ne peuvent pas non plus reculer. Cela posera donc des problèmes de croisement.

Mme Magali Ouedraogo relève que des décrochements réguliers se trouvent sur ce chemin.

M. Sébastien Dorand constate que cette demande de passage a été publiée dans la FAO ; les intéressés auraient dû faire recours à ce moment-là.

Mme Myriam Rivollet confirme que le chemin de la Brasière est interdit à la circulation, riverains et TPG exceptés. À l'issue de l'enquête publique, qui figurait sur le site Internet de la commune et le pilier public, le Conseil d'État a émis l'arrêté.

M. Robin Vidonne estime que cette aberration dans la pratique générera forcément des problèmes.

M. Alexandre Sizonenko diffuse l'enregistrement des nuisances sonores émises depuis quinze jours par la bouche d'évacuation d'air reliée au parking Gyvi. Au-delà de ces nuisances, il pourrait y avoir un gros problème technique à résoudre. Il transmettra par e-mail le fichier son à la Présidente, qui avait signalé ce problème à la régie, ainsi qu'à Mme Myriam Rivollet qui écrira elle aussi à la régie.

M. Sébastien Dorand présente ses excuses à ses pairs pour ses trop fréquentes absences aux séances du Conseil municipal, dues à une surcharge professionnelle sur laquelle il n'a malheureusement aucune marge de manœuvre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.



Mme Michèle Tischhauser
Présidente



M. André Ferrez
Vice-président



Mme Myriam Rivollet
Secrétaire

